

Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-de-sciez.com

Compte rendu de séance Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 24 juin 2019

PRESENTS :

Mesdames, Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Roze Fabienne, Chaumeron Dominique, Brothier Nathalie, Torrente Marie-Christine,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Demolis Hubert, Richard Réale Couasnon Thierry, Favre Pierre, Gilbert Joël, Demolis Cyril, David Michel, Requet Michel, Huvenne Bernard.

PROCURATIONS :

Badaire Corinne à *Vignaud Christian*,
Vacherand Olivier à *Huvenne Bernard*,

ABSENTS EXCUSES : Maure Dominique, Thierry Julie,

ABSENTS : Pierron André, Cognet Céline, Favre-Perillat Christel, Reinbold Caroline, Humbert Marlène.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein des membres présents du Conseil.

Monsieur Gilbert Joël a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28-05-2019

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2019, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Le compte rendu de la séance du 28 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Foncier

Exposé : Bidal Jean-Luc, Maire

-rappelle le projet de construction de logements sociaux avenue de la Fruitière à Filly sur les parcelles AP N°154, 155, 156, 157 et 159. Ces parcelles communales sont issues d'une acquisition via l'EPF en 2013 (AP 156-157-159 vte CLEMENT pour 438 162.17€) et d'une donation en 2011 (AP 154-155 don SOLDATI-CALLENDRIER estimé à 130 000€).

Un premier projet de construction avait été déposé par Léman Habitat en 2015 mais n'avait pu aboutir suite à l'annulation du permis de construire prononcée par le tribunal administratif suite à un recours administratif du Préfet.

A ce jour, le risque étant levé par la réalisation d'une étude par un bureau spécialisé, un nouveau permis de construire a été déposé le 6 mai 2019 par Léman Habitat pour la réalisation deux bâtiments comportant 9 logements sociaux (4 PLUS, 2 PLAI et 3 PLS) ainsi que 9 garages boxés et des places de stationnement. Ce permis est en cours d'instruction au service urbanisme de Thonon Agglomération.

Afin de permettre la transaction, Léman Habitat propose à la Commune la signature d'un bail de construction sur une durée de 52 ans, sans loyer et sans indemnité de valorisation du tènement au terme du bail. Une délibération a été prise dans ce sens par Léman Habitat le 25 avril 2019.

Madame Soldati, donatrice des parcelles AP154-155 ayant précisé sa volonté que ce don soit affecté aux œuvres sociales, le Maire propose que ses parcelles soient cédées à Léman Habitat à l'Euro symbolique et demande que le programme de construction porte son nom en contrepartie.

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Considérant l'impératif pour Sciez de contribuer à la réalisation de logements sociaux,

Considérant le souhait du donateur d'affecter ce tènement aux œuvres sociales,

Considérant convenable la proposition de Léman Habitat pour les parcelles AP156-157-159

Le Conseil Municipal, à la majorité et quatre abstentions (Huvenne Bernard, Brothier Nathalie, Torrente Marie-Christine et Vacherand Olivier par procuration)

-décide de passer et signer bail de construction avec Léman Habitat pour les parcelles AP 156-157-159,

-décide de céder à l'Euro symbolique les parcelles AP 154-155 pour la réalisation de ces 9 logements sociaux à Filly pour une durée de 52 ans, sans loyer et sans indemnité de valorisation du tènement au terme du bail,

-acte que l'acte sera rédigé par Maitre Birraux, notaire à Douvaine et Anthy-sur-Léman, les frais d'acte étant à la charge de Léman Habitat,

-autorise le Maire à signer les actes notariés en rapportant au bail à construction ainsi que tout document afférant à cette opération.

-autorise le Maire à signer les actes notariés relatifs à la cession à l'Euro symbolique.

Patrimoine

Site de l'ancienne abbaye de Filly - Autorisation de fouilles sur les parcelles communales.

Exposé : Chaumeron Dominique, conseillère municipale

-Une équipe d'archéologues a proposé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles un projet de recherche concernant l'Abbaye de Filly. Un premier contact a déjà été établi avec Mme Biscarrat, archéologue en charge de ce projet, qui demande une autorisation aux propriétaires des parcelles concernées pour effectuer les prospections sur site.

La commune de Sciez est propriétaire d'une de ces parcelles, la N°A1457 d'une contenance de 1 400m².

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Le Conseil Municipal unanime,

-donne son autorisation à l'équipe archéologique dirigée par Mme Biscarrat Louise, pour effectuer des recherches archéologiques sur la parcelle communale A1457.

Tourisme

Surveillance baignade – Accompagnement par le SDIS74.

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

-Rappelle la délibération N°2019-02-02 portant création de 4 emplois saisonniers pour assurer la surveillance de la baignade à la plage cet été.

Afin d'accompagner les collectivités dans cette mission, le SDIS74 propose une convention d'accompagnement permettant la formation des agents recrutés et la fourniture de matériel médico-secouriste.

Le Conseil Municipal unanime,

-autorise le Maire à passer à signer la convention d'accompagnement des collectivités proposée par le SDIS74.

Convention de mise à disposition d'un agent technique / Commune d'Excenevex.

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

-Pour mener à bien la mission de recrutement des agents affectés à la surveillance des lieux de baignade, nous avons travaillé avec la Commune d'Excenevex pour mutualiser un des quatre agents nécessaires au fonctionnement du service. Cet agent interviendra pour combler l'effectif durant le repos hebdomadaire de nos agents en poste.

Cet agent étant recruté par la Commune d'Excenevex, il convient de passer une convention de mise à disposition avec la commune d'Excenevex pour le remboursement des charges salariales de l'agent mis à disposition partiellement de la commune de Sciez du 6 juillet au 31 août 2019.

Le Conseil Municipal unanime,

-autorise le Maire à passer à signer la convention de mise à disposition de l'agent avec la Commune d'Excenevex.

QUESTIONS DIVERSES

Cyril Demolis rend compte de la réunion de la commission sport en présence des membres de l'Eveil sportif de Sciez et des entreprises adjudicatrices des travaux de restauration du terrain d'entraînement. Ces travaux de rénovation du terrain et d'installation d'un système d'arrosage automatique viennent de commencer.

Bernard Huvenne informe l'assemblée d'un travail de réflexion fait sur le hameau de Filly par les élus de Filly (B. Huvenne, D. Chaumeron et F. Bourgeois) et demande ce qu'il est possible d'attendre en retour. Il s'agit de points à améliorer. Ce dossier sera étudié prochainement.


Fatima Bourgeois fait le point sur les inscriptions à la crèche. 90 familles ont été refusées, il y a une très forte demande. Les assistantes maternelles se regroupent pour créer des crèches privées et il existe un réseau d'entraide entre parents.

Par ailleurs, le projet de skate parc est en cours, la Commission d'Appel d'Offres du SISAM se réunit mardi 25 juin.

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 20h55**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 27-06-2019 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 24-06-2019
SIGNÉ**

Le secrétaire de séance
Gilbert Joël



le Maire,
Jean-Luc BIDAL



Vu pour être affiché le 03/07/ 2019 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales